

PLF 2009 AAH et RSA

Pourquoi l'AAH n'a-t-elle pas été incluse dans le RSA ?

- La création du RSA répond à un **objectif auquel Valérie Létard adhère totalement : faire en sorte que chaque nouvelle heure travaillée améliore les ressources de la personne.**
- Elle adhère d'autant plus au projet de RSA qu'il tient compte d'un aspect important qu'elle avait souligné en tant que sénatrice dans son rapport sur les minima sociaux : celui des droits connexes.
- S'agissant de l'AAH, elle partage le même objectif avec Martin Hirsch, mais **l'intégration de l'AAH dans le RSA ne leur a pas semblé opportune, pour deux raisons principales :**
 - les difficultés d'accès à l'emploi des personnes handicapées ne sont pas essentiellement liées à la situation du marché du travail mais à des difficultés propres : état de santé, fatigabilité, accessibilité des locaux professionnels, nécessité d'un accompagnement adapté ;
 - pour les personnes dans l'incapacité totale de travailler, l'amélioration du pouvoir d'achat ne peut, à l'évidence, pas passer par les revenus d'activité.

Le Gouvernement a donc préféré transposer à l'AAH les objectifs recherchés à travers la création du RSA, en les adaptant sur deux points principaux :

- une période de **cumul intégral de 6 mois (au lieu de 3 dans le RSA)**, parce que les PH ont souvent besoin de plus de temps pour consolider leur emploi ;
- un **abattement plus avantageux en cas de temps partiel (80 % jusqu'à 0,4 SMIC) au lieu de 60 % pour le RSA**, parce que les PH travaillent très souvent à temps partiel en raison de leur plus grande fatigabilité.